

Morlaàs, le 22 décembre 2023

Monsieur le Proviseur
LP HAUTE-VUE

À

Mesdames, Messieurs
Les Principaux de Collège

Objet : MINI STAGES LP HAUTE VUE MORLAAS

REF. : YLC/2023

Affaire suivie par :
M LAUGA CAMI, Proviseur

Téléphone :
05.59.33.02.51

Fax :
05.59.33.03.26

Mél :
ce.0640042y@ac-bordeaux.fr

Chers collègues,

Dans le cadre de l'orientation, nous organisons des stages de découverte à l'intention des élèves de 3ème qui désirent découvrir les formations professionnelles de notre établissement. Afin d'accueillir le maximum d'élèves possible, les mini-stages se dérouleront :

Du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 avril 2024.

Merci de suivre la PROCEDURE d'INSCRIPTION ci-après :

1. Accès au planning des mini-stages 2023/2024 :

[Cliquez ici pour accéder au lien](#)



 Appuyer sur Ctrl puis cliquer sur le lien

- Saisir le nom de l'établissement (surnom)
- Cliquer sur la semaine qui vous intéresse (exemple semaine 2 : semaine du 08 au 12 janvier 2024)
- Choisir le créneau souhaité (**1 créneau = 1 élève = 1 formation**)
- Inscrire le NOM (N) et le Prénom (P) dans les cellules colorées en bleu.
- Cliquer sur "Choisir le collègue"; sélectionner votre collègue (afin de vous aider dans la recherche de votre établissement, vous trouverez dans la liste déroulante la ville puis le nom du collègue).
- Ce document est un fichier partagé, plusieurs créneaux peuvent être saisis en même temps, **merci ne pas supprimer les noms déjà saisis par les collègues.**

Si votre établissement n'est pas répertorié dans la liste déroulante, laisser "Choisir le collègue", nous renseignerons cette donnée dès réception de la convention de stage.

Vous n'avez pas d'enregistrement à effectuer. La saisie se fait automatiquement.

2. Compléter la convention de stage ci-jointe (penser à compléter le SIRET)

- Faire signer la convention par toutes les parties concernées (collège ; famille)

3. Envoyer la convention à l'adresse suivante au plus tard une semaine avant le date de début du stage

ministage.hautevue@ac-bordeaux.fr



Important : nous vous demandons de bien vouloir :

- **informer les familles et les collégiens sur les exigences attendues mentionnées sur la convention de mini-stage.**
- **vérifier avec la famille que le stagiaire peut se rendre au sein de l'établissement dans de bonnes conditions (transports).**

4. Procédure pour annuler ou modifier un mini stage

- le stagiaire annule le créneau réservé --> le collège contacte le secrétariat de direction du LP Haute-Vue dans les plus brefs délais et réserve, si besoin, un nouveau créneau selon la procédure expliquée précédemment.
- le LP Haute-Vue ne peut accueillir le stagiaire (absence d'un professeur...) --> le secrétariat de direction du lycée contacte dans les plus brefs délais le collège qui informe le stagiaire et sa famille. Le collège réserve, si besoin, un nouveau créneau selon la procédure expliquée précédemment.

Bien cordialement

Le Proviseur



Y. LAUGA CAMI